

## L'amélioration de l'information dans les transports publics : Une priorité pour le STIF

L'amélioration de l'information dans les transports publics est **une attente forte des voyageurs** : l'ensemble des enquêtes met en évidence que les attentes portent principalement sur une meilleure information en situations perturbées, sur l'information multi-transporteurs facilitant les correspondances, ainsi que sur le développement de l'information en temps réel.

Les travaux menés par le STIF se placent **toujours du point de vue des besoins du voyageur** : quel est le niveau d'information attendu par le voyageur dans l'ensemble des situations dans lesquelles il peut se trouver au cours de son déplacement ? qu'il soit chez lui, en chemin, en station, à bord d'un véhicule, ou bien encore habitué ou occasionnel...

**Les décisions et orientations votées par le Conseil du STIF constituent une véritable avancée et proposent de renforcer son rôle et ses ambitions** sur une politique importante de l'autorité organisatrice.

Le Conseil du STIF du 6 juin 2007 a adopté le Schéma Directeur de l'Information Voyageur (SDIV) qui s'articule autour de cinq orientations majeures :

- mettre en valeur l'offre globale de transport
- diminuer l'impact des situations perturbées
- construire la continuité de service dans les zones d'échanges
- tirer le meilleur parti de l'offre dans les zones peu denses
- donner une information pour tous et rendre l'information accessible à tous

Différents travaux et études ont été menés depuis et présentés ce jour au Conseil du STIF qui approuve un certain nombre de dispositions opérationnelles pour poursuivre la mise en œuvre des ambitions du Schéma Directeur de l'Information Voyageur.

### ❖ « la charte des supports et contenus d'information voyageur », afin de la rendre opposable à l'ensemble des acteurs du transport public francilien.

Ce document de référence définit le type d'information attendue sur l'ensemble du réseau, pour répondre aux attentes des voyageurs.

Il a pour vocation d'être annexé aux contrats des transporteurs pour leur être opposable dans la mise en place de supports d'information, aux contrats de fourniture de véhicules neufs, aux contrats d'aménagement de pôles, aux contrats de mobilier urbains des collectivités locales, etc.

Cette charte introduit la notion de « **langage transport** », c'est à dire une syntaxe et un mode de représentation de l'information homogènes, visant à favoriser la compréhension de l'offre de transport en commun dans sa globalité et sur l'ensemble du territoire francilien.

### ❖ les orientations prioritaires pour assurer le déploiement des préconisations de la Charte

Sur la base de l'existant et en tenant compte des contraintes opérationnelles de déploiement, il convient :

- d'adapter systématiquement les supports d'information voyageur dans les **équipements neufs dont le renouvellement est prévu par les autres Schémas directeurs du STIF** (Schéma directeur d'accessibilité, Schéma directeur du matériel roulant, Schéma directeur des Gares routières) et dans les **pôles rénovés** ;
- de dégager un effort particulier pour aider **l'équipement en information théorique multi-transporteurs des points d'arrêt en grande couronne** où l'offre de transport est la moins dense ;
- d'assurer le déploiement systématique des **cartes multi-transporteurs à toutes les échelles pertinentes** (région, bassin et proximité) ;
- de poursuivre les **opérations d'équipement en systèmes d'aide à l'exploitation et d'information voyageur des réseaux routiers**.

L'effort financier pour le STIF, sur la base de ces priorités, est estimé à **300 M€ sur les dix ans à venir**.

Contact Presse :

Sébastien Mabile › 01 47 53 28 42 › 06 15 39 21 58 › [sebastien.mabile@stif.info](mailto:sebastien.mabile@stif.info)



L'autorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

#### ❖ **le financement des premiers dossiers d'investissement présentés en application de la Charte.**

Les premières applications de la Charte des supports et contenus d'information voyageur sont prévues à travers les dossiers d'équipements approuvés par le Conseil du STIF. Il s'agit :

- de la refonte du système et des écrans de l'information temps réel de la SNCF ;
- de l'équipement en afficheurs temps réel des points d'arrêt et des véhicules de deux réseaux Veolia.

Le programme de rénovation des affichages et du système d'information en temps réel de la SNCF (appelé **Infogare**) est prévu au Plan Quadriennal d'Investissement du contrat d'exploitation STIF-SNCF. La première tranche prévue comprend l'installation de nouveaux écrans sur 104 gares des lignes E, P, N, H, C, A et L, ainsi que des évolutions fonctionnelles importantes du système, pour un montant total de 28 950 000 €.

La mise en place de ces équipements générera une économie de près de 700 k€/an sur le futur contrat d'exploitation de la SNCF (économie de maintenance et d'électricité).

Par ailleurs, l'équipement de deux réseaux routiers Veolia en information dynamique est prévue (Montesson-Les Rabaux et CSO). Ils permettront à terme l'équipement de 244 points d'arrêt et de 150 véhicules en information temps réel. **Le montant de la subvention STIF pour ces dossiers s'élève à 3 620 950 €.**

#### ❖ **les orientations pour compléter la 'charte des supports et des contenus' par un cahier des préconisations spécifiques au volet cartographies**

La principale exigence du SDIV relative à l'information théorique et qui n'existe pas aujourd'hui est la **systématisation des cartes, à toutes les échelles, présentant l'intégralité de l'offre de transport public**, alors que les cartes actuelles sont essentiellement mono-transporteur.

il est donc nécessaire que le STIF :

- achève la conception et la diffusion de la **carte présentant l'offre régionale**, selon le modèle joint ;
- assure la **conception, à titre expérimental, des premières cartes multi-transporteurs** aux différentes échelles ;
- rédige un cahier des **préconisations sur les représentations cartographiques** à vocation d'information voyageurs (lisibilité, choix d'échelle et de périmètre, hiérarchisation des réseaux, etc.), complétant la Charte des supports et des contenus sur ce volet spécifique.

#### ❖ **Les orientations pour la finalisation de la charte des domaines de responsabilités et des processus d'échange, portant sur le renforcement du rôle du STIF dans la constitution de référentiels et bases de données d'information voyageurs et la mise en place d'une architecture régionale pertinente pour les échanges de données en temps réel**

**L'attente des voyageurs d'une information multi-transporteurs permettant de faciliter les choix d'itinéraires et les correspondances** avait été relevée comme un axe important de progrès lors de l'état des lieux élaboré entre 2005 et 2007. Les premiers déploiements se heurtent cependant à des **difficultés techniques importantes**. Pour faciliter les mises en œuvre, le STIF a défini un protocole unique que les transporteurs ont l'obligation d'utiliser dans leurs échanges, le **protocole SIRI IDF**.

Malgré cela, les difficultés opérationnelles pour les déploiements locaux restent importantes, et il apparaît **nécessaire que le STIF assure un rôle de coordonnateur et de garant de la multi-modalité**.

#### ❖ **les orientations pour compléter la 'charte des supports et des contenus' par un cahier des préconisations spécifiques au volet cartographies**

**La reprise en gestion directe de la base de données de l'offre en Ile-de-France est un outil important de maîtrise de la qualité de l'information voyageur par le STIF**, outil de base pour exercer la mission d'information multimodale qui lui est dévolue par la loi, ainsi que pour construire son offre de transport.

Les données consolidées et mises en qualité par le STIF alimentent l'ensemble des sites internet d'information à distance des voyageurs, c'est pourquoi le logo du STIF y est systématiquement apposé.

Parallèlement, le STIF doit se mettre en capacité de fournir ces informations à l'ensemble des acteurs souhaitant assurer une diffusion de qualité sur l'offre de transport public tels que les entreprises, les administrations (licence gratuite) ou des acteurs importants de la diffusion de services sur supports numériques.

Contact Presse :

Sébastien Mabile › 01 47 53 28 42 › 06 15 39 21 58 › [sebastien.mabile@stif.info](mailto:sebastien.mabile@stif.info)